



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Samuel Belinga
Chargé d'études urbanisme
Service urbanisme et appui aux territoires / Unité
planification
Tél : 03 85 21 16 17
ddt-uat-up@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le **9 OCT. 2023**

Madame le Maire,

Vous avez saisi, en date du 07 septembre 2023 (LAR 1A 189 029 3580 1), la CDPENAF pour qu'elle donne son avis sur votre projet de révision allégée n°1 du PLU, arrêté le 29 août 2023.

Cette saisine est relative à une réduction des surfaces de zones naturelles, agricoles ou forestières de votre territoire communal (article L153-33 du code de l'urbanisme).

Après analyse par mes services, ce dossier ne nécessite pas de passage en CDPENAF au titre de la saisine évoquée. En effet votre changement de zonage de quelques parcelles de zone agricole protégée (Ap) en zone agricole (Ac) ne relève pas d'une réduction des surfaces des zones agricoles ou forestières.

Je vous informe cependant que les avis des personnes publiques associées (PPA) au cours de la réunion d'examen conjoint prévue le 12 octobre 2023 seront à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de service Planification



Frédéric REVEL

Madame Josiane CASBOLT
Maire de Saint-Amour-Bellevue
5 place de la mairie
71570, Saint-Amour-Bellevue

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00